



Diplomatie du patrimoine

Comment restituer des œuvres d'art spoliées?

Le Centre du droit de l'art de l'UNIGE lance une plateforme destinée à accompagner ceux qui souhaitent rendre des biens culturels mal acquis.

Pascale Zimmermann

Il est des héritages dont on se passerait bien. Certaines œuvres d'art qui se transmettent de génération en génération peuvent se révéler aujourd'hui embarrassantes, voire périlleuses à conserver d'un point de vue juridique. Ainsi trois petits vases en céramique disposés sur une table de la Villa Moynier. Ils servent d'exemple aux professeurs Marc-André Renold, pilote du Centre du droit de l'art, et Lorenz Baumer, à la tête de l'Unité d'archéologie classique, pour illustrer l'intérêt de la plateforme inaugurée mercredi 9 mars par l'Université de Genève.

«Il n'est pas inutile de rappeler que la Suisse peut servir de refuge non seulement aux personnes, mais aussi aux œuvres d'art en danger de destruction ou de spoliation.»

P^r Marc-André Renold
Responsable du Centre

du droit de l'art

«Un couple de Genevois a rapporté d'un voyage touristique en Italie, dans les années 70, ces trois objets, probablement achetés sur un marché aux puces ou chez un antiquaire, sans facture ni déclaration d'exportation-importation, relate Marc-André Renold. Ses enfants nous ont contactés car, dans un souci de «bonne pratique», ils souhaitent les rendre à leur pays d'origine. De tels cas sont de plus en plus nombreux.»

Une belle icône chypriote

La plateforme mise en ligne par le Centre du droit de l'art se propose d'aider ces particuliers - anonymement s'ils le souhaitent - mais aussi les États, les communautés et les musées à restituer les objets issus de spoliations passées qui dorment dans leurs réserves ou leurs greniers. De grands collectionneurs genevois ont du reste déjà abordé Lorenz Baumer et Marc-André Renold afin d'entamer un processus visant à rendre plus éthiques leurs possessions. Une belle icône chypriote du XVIII^e siècle vient en outre d'être rendue à l'Église de Chypre par l'entremise du Centre du droit de l'art. «À terme, l'ambition est de

faire de Genève une plateforme incontournable dans le domaine de la diplomatie culturelle», relève le professeur Renold.

Lorsqu'il est question de trafic illicite de biens culturels, on pense tout de suite aux affaires retentissantes et spectaculaires, comme la saisie d'un sarcophage romain aux Ports Francs de Genève en 2010, rendu à la Turquie en 2017 grâce au truchement du professeur Renold, la restitution des collections volées aux juifs par les nazis ou le retour très médiatisé du patrimoine africain soustrait lors de la période coloniale.

Mais un nombre incalculable de pièces - tableaux, sculptures, céramiques, vestiges archéologiques - ne présentent qu'un intérêt modeste du point de vue scientifique et n'ont que peu de valeur pécuniaire. Elles sont toutefois un atout de diplomatie culturelle non négligeable. Marc-André Renold: «Le patrimoine est un outil important dans les sociétés en transition. Il permet d'élaborer des stratégies de réconciliation et de consolidation de la paix à l'issue d'un conflit par exemple.»

«Un rôle diplomatique»

Certes, les trois vases qui vont



être rendus à l'Italie par cette famille genevoise ne constituent pas un enjeu de cette taille. Ils contribueront néanmoins à sensibiliser acheteurs et vendeurs. «Ces céramiques, dont deux proviennent d'Étrurie (l'actuelle Toscane) et une des Pouilles, ont probablement été trouvées dans son champ par un paysan, qui les a vendues à un marchand. Elles ont été ensuite acquises par ces touristes genevois. La meilleure protection que l'on puisse offrir à ces pièces, c'est de les remettre

là d'où elles viennent, affirme Lorenz Baumer. Elles finiront peut-être dans un dépôt, mais elles seront sous la garde de la population locale qui évitera peut-être, à l'avenir, de céder son patrimoine. On sait que lorsqu'un musée communal ouvre dans une région, les fouilles illicites cessent.»

Un rappel important, à l'heure où une nouvelle guerre a commencé, qui menace le très riche patrimoine culturel ukrainien. «Il n'est pas inutile de rappeler que

la Suisse peut servir de refuge non seulement aux personnes, mais aussi aux œuvres d'art en danger de destruction ou de spoliation», souligne Marc-André Renold, qui mentionne la protection à Genève des chefs-d'œuvre du Prado en 1939, lors de la guerre civile espagnole. «Nous pouvons jouer un rôle diplomatique en abritant provisoirement ces biens. Nous disposons des structures et du cadre légal pour le faire.»



Ce sarcophage romain en marbre blanc a été saisi aux Ports Francs en 2010, avant d'être restitué à la Turquie en 2017 par l'entremise du professeur Marc-André Renold. LAURENT GUIRAUD



Elle mène l'enquête au Musée d'art et d'histoire

● Tout a commencé dans les caves du Musée d'art et d'histoire (MAH) pour Brigitte Monti. «En 2014, j'ai découvert quatre tableaux dont on ne savait rien. Il s'agissait d'un dépôt fait par un certain Losbichler, apparemment disparu. Un soupçon de spoliation était lié à ces œuvres et cela m'a intriguée. J'ai commencé des investigations», raconte l'historienne de l'art, alors collaboratrice scientifique au MAH, aujourd'hui spécialisée en recherche de provenance.

Il s'avère que Ludwig Losbichler Gutjahr est un collectionneur d'art autrichien au passé trouble. Il a déposé ces toiles au MAH dans les années 60 - trois tableaux de «primitifs» espagnols du XV^e siècle et une œuvre du XVI^e siècle attribuée à un peintre italien - avant de décéder sans descendance connue à Barcelone en 1989. Des documents publiés sur internet le montrent du doigt: Losbichler aurait eu des accointances avec les nazis au Maroc et en Espagne durant la Seconde Guerre mondiale.

«En 2016, la Confédération décide de financer des projets de recherche à raison de 50%, afin d'encourager les musées à s'interroger sur la provenance de leurs collections. À l'époque, je ne suis pas parvenue à convaincre le directeur du MAH, mais je suis revenue à la charge pour le deuxième round, en 2019-2020, avec l'appui de Lada Umstätter, la conservatrice responsable du département Beaux-arts, se souvient Brigitte Monti. J'ai publié un rapport dont la conclusion est que le MAH ne détient aucune œuvre douteuse issue de dons, legs ou dé-

pôts dans son secteur Beaux-arts. Je n'ai constaté aucune spoliation et rien n'indique qu'il y en aurait eu.»

Par spoliation, on entend des biens culturels que les propriétaires auraient vendus sous la contrainte, qui auraient été volés ou saisis de force, ou dont les détenteurs auraient été obligés de se dessaisir pour survivre dans le cadre d'un conflit. Afin de confirmer ou d'infirmer des soupçons, il faut se plonger dans les archives, exhumer la correspondance des propriétaires, s'enquérir auprès de leurs descendants, consulter les registres des galeristes, leurs livres de comptes et les catalogues d'expositions. «L'attitude des gens est très variable, constate l'enquêtrice, entre ceux qui sont ouverts à la transparence et ceux qui refusent de divulguer quoi que ce soit, afin de rester discrets vis-à-vis de leurs clients ou de préserver la réputation de leurs aïeux.»

L'historienne de l'art a passé au crible 74 tableaux. Et ne s'est pas arrêtée là. Elle rempile pour le troisième round de projets lancés par Berne en 2021 et travaille à l'achèvement de son rapport pour septembre 2022. Brigitte Monti: «J'ai quelques doutes à propos de deux tableaux, mais il ne s'agirait pas exactement de spoliation. Je ne peux rien dire de plus pour l'instant!» Quant au «dépôt Losbichler», l'enquêtrice n'a pas pu prouver la provenance douteuse. Les quatre toiles restent donc au MAH et rejoignent le peuple des œuvres dites en déshérence ou orphelines. Elles viennent néanmoins d'être restaurées et exposées. **PZI**